



Défi de Calcul Mental Tata'u Upo'o 2024

Règlement du défi

Ouvert à toutes les classes
de Polynésie française, du CE₁ à la 2^{de}

Inscriptions avant le 18 février 2024.
Qualifications par diaporama avant le 29 février 2024.
Finale radio (5^e à 2^{de}) le mardi 12 mars 2024 à 10h20.
Finale TV (CE₁ à 6^e) le jeudi 16 mars 2024 à 12h30.

Qui peut participer au défi « *Tata'u Upo'o* » ?

Les classes du CE1 à la 2^{de}, y compris les 2^{de} Pro des établissements scolaires de Polynésie française. Ce sont des classes entières qui s'inscrivent et qui participent.

Comment cela se passe-t-il ?

1°) Inscription

Chaque circonscription du 1^{er} degré, et chaque établissement scolaire du 2^d degré désirant participer désignera un coordonnateur du défi. Sur le site web du défi, (tatauupoo.ac-polynesie.pf), ce coordonnateur créera un compte utilisateur puis inscrira l'ensemble de ses classes participantes **au plus tard le 18 février 2024**.

Les écoles privées du 1^{er} degré s'inscrivent auprès du coordonnateur de leur circonscription pédagogique de rattachement géographique

2°) Phase qualificative

Les établissements scolaires font participer leurs classes, à partir d'un questionnaire sous forme de diaporama qui sera diffusé aux circonscriptions pédagogiques et aux chefs d'établissements du 2^d degré en janvier.

Les consignes de passation sont les mêmes que pour la finale à l'ajout prêt qu'il est recommandé à l'enseignant faisant passer la phase qualificative de lire les questions au fur et à mesure du diaporama (afin de pallier les éventuelles difficultés de lecture des élèves mais aussi de permettre aux élèves distraits de ne pas manquer une question).

Les circonscriptions du 1^{er} degré et les établissements du 2^d degré sont chargés de la correction. Ils dépouillent l'ensemble des réponses et fournissent, sur le site web du défi, les statistiques demandées : répartitions des copies par score et nombre de réussite à chacune des 10 à 20 questions (suivant le niveau). Par ailleurs, ils calculent la moyenne des points obtenus par l'ensemble des réponses de chaque classe afin de sélectionner, pour chaque niveau, la ou les classes qui représenteront l'établissement ou la circonscription pour la phase finale, en appliquant les critères définis ci-après. L'inscription de cette classe se fera sur le site du défi.

L'absence de statistiques saisies sur le site et de non respect des consignes ci-dessous sera passible de disqualification pour le classement final.

- **Pour les niveaux du 1^{er} degré**, trois classes par circonscription pédagogique et par niveau sont qualifiées pour la phase finale.
Dans le cas de classe multiniveaux, la classe s'inscrit et concourt dans son **niveau dominant** mais l'ensemble des élèves de la classe participe à la compétition, chaque élève répondant au questionnaire correspondant à son niveau, et c'est la moyenne globale de toute la classe qui est prise en compte pour sa qualification.
Les circonscriptions veilleront à la répartition des classes qualifiées : chaque classe d'un même niveau provient obligatoirement d'une école différente et si possible d'une commune ou d'une île différente. Ceci s'applique en particulier aux circonscriptions dont l'aire géographique est dispersée, pour lesquelles la répartition géographique des classes qualifiées sera décidée en concertation avec les organisateurs avant le début des épreuves qualificatives.
- **Pour les collèges**, une classe par niveau est qualifiée pour la finale.
- **Pour les lycées** comportant plus de 10 classes de seconde et/ou plus de 10 classes de 2^{de} Pro, deux classes de 2^{de} et/ou deux classes de 2^{de} Professionnelle sont qualifiées pour la finale.

Les établissements et les circonscriptions transmettent leurs résultats aux organisateurs sur le site du concours : intitulé des classes qualifiées pour la finale, avec leur effectif.

3°) Phase finale (du CE₁ à la 6^e : le 14 mars 2024 ; de la 5^e à la 2^{de} : le 12 mars 2024)

Le questionnaire de la phase finale du jeudi 14 mars sera télévisé en direct sur la chaîne Polynésie la 1^{ère}.

Le questionnaire de la phase finale du mardi 12 mars sera diffusé en direct sur Polynésie la 1^{ère} radio.

Le chef d'établissement certifie le bon déroulement de l'épreuve.

Tous les élèves de chaque classe sélectionnée, présents dans l'établissement, et rien qu'eux, doivent participer. C'est le cas en particulier des classes multiniveaux du 1^{er} degré, s'ils participent dans la catégorie correspondant à la dominante de la classe, tous les élèves y participent, chacun répondant au questionnaire correspondant à son niveau.

Les élèves ne disposent d'aucun document autre qu'un stylo. Ni gomme, ni « blanco » ! (si un élève veut effacer une réponse, il la barre et écrit sa nouvelle réponse à côté), ni même de feuille de brouillon. Si les élèves veulent utiliser un brouillon, ils le feront sur la feuille réponse dans le cadre prévu à cet effet. L'élève peut écrire une étape intermédiaire, à condition d'en laisser la trace. La qualité des éventuelles traces de recherche sera un élément d'évaluation positive par le jury.

Évidemment pas de calculatrice, ni téléphone portable, ni document, ni trousse, ni aucun matériel : rien que la feuille réponse officielle fournie sur le site du défi et le stylo.

Les sacs et tout le reste sont déposés à l'entrée de la salle. Le silence total sera observé pendant toute la durée de l'épreuve. Les concurrents n'ont pas le droit de communiquer de quelque façon que ce soit, ni de copier sur un voisin. La salle sera disposée de façon optimale pour éviter cela et les contrevenants seront signalés dans le PV.

Aucun adulte présent dans la salle n'est autorisé à parler ou aider les élèves par signes ou par écrit.

Dès que le signal de fin est donné, les stylos sont posés (tout contrevenant sera indiqué par un dispositif sur la feuille réponse), les feuilles aussitôt ramassées et aussitôt remises au chef d'établissement sont expédiées, sous sa responsabilité et sous pli scellé, le jour même :

- Pour le 1^{er} degré : à l'**IEN en charge de la circonscription pédagogique**,
- Pour le 2^d degré : au **vice-rectorat/secrétariat de l'inspection pédagogique**,

avec le PV et les observations éventuelles.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des éventuelles difficultés de réception TV ou radio durant la phase finale. Le jury est souverain et ses décisions sans appel. Il se réserve le droit de modifier ce présent règlement à tout moment et d'en compléter les dispositions (les chefs d'établissements et les partenaires en seront avisés par mél). Il se réserve également le droit d'éliminer une classe concurrente s'il y a un doute raisonnable sur la sincérité des réponses.

Calendrier :

Inscription sur le site du défi « *Tata'u Upo'o* » à partir du **20 novembre 2023**, jusqu'au **18 février 2024**.

Phase qualificative en **janvier/février** par diaporama diffusé mi janvier dans les établissements :

Transmission des résultats par les établissements aux organisateurs au plus tard le **29 février 2024**.

Épreuve finale télévisée : **du CE₁ à la 6^e : le jeudi 14 mars 2024**, à partir de midi, questionnaire à **12h45**.

Épreuve finale radiodiffusée **de la 5^e à la 2^{de} : le mardi 12 mars 2024**, à partir de 10h, questionnaire à **10h20**.

Transmission des copies et bordereaux par les établissements au plus tard lendemain.

Une remise des prix aura lieu **en mai** à une date et un lieu qui seront définis en temps voulu.

Qui organise le défi "*Tata'u Upo'o*" ?

Sylvain DROGUET (collège Maco Tevane), Bertrand FILLOUX, Benoît FLAMAND (collège Tinomana Ebb), Raphaël GRAND (collège Henri Hiro), Dominique SAO (collège de Paea), Heinui TEURURAI (circonscription Tairapu-Australes), sous la supervision de Éric SIGWARD, IA/IPR de mathématiques au vice-rectorat de Polynésie française, et avec le soutien logistique de Sophie NEYRET, DGEE/ département de la vie des écoles et des établissements.

Site du défi : tataupoo.ac-polynesie.pf

Pour contacter les organisateurs, écrire à : Sylvain.Droquet@ac-polynesie.pf